



Région Martinique

DOSSIER DE
PRESSE
2014

PACTE DE SAUVEGARDE DE LA FILIERE CANNE



SIGNATURE DU PACTE

La Région Martinique s'est engagée dans plusieurs initiatives depuis 2 ans pour permettre à la filière canne et, et plus particulièrement à la production de sucre de maintenir un niveau pouvant assurer à terme la pérennité de l'outil SAEM du Galion.

La collectivité régional crée, ainsi l'unité pour la sauvegarde de la filière canne.

Après plusieurs séances de travail, un document partenarial d'engagement « Pacte de sauvegarde de la filière sucre » est signé symboliquement en début de récolte ce Mardi 28 Janvier 2014.

Dans ce cadre, les signataires de ce pacte de sauvegarde s'engagent, au regard de leurs compétences, aux moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.



HUIT PARTENAIRES IMPLIQUÉS

1. Les Producteurs

Les producteurs signataires s'engagent à mettre en œuvre des pratiques agricoles, issues de la recherche-développement des instituts techniques, qui permettront d'améliorer les rendements et d'augmenter les tonnages.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance et pour les campagnes prochaines, les producteurs s'engagent à augmenter le tonnage de cannes à destination de la SAEM-PSRM du Galion.

Pour la campagne sucrière 2014, l'engagement porte sur un tonnage minimum d'environ 45.000 t, moyennant un prix de la tonne de canne fixé à 80 € pour richesse saccharimétrique de 8, en notant que les tonnages récoltés dépendent des conditions climatiques et des rendements.



2. La Région Martinique

La Région Martinique s'engage à poursuivre l'accompagnement de la filière canne adopté dans le plan de relance défini en septembre 2011.

A ce jour, près de 230 hectares ont été plantés ; ce qui laisse augurer l'atteinte au terme de sa durée prévisionnelle de 3 ans, des 300 hectares envisagés.

A ce titre, la Région s'engage à maintenir les aides incitatives aux plantations de nouvelles parcelles de canne à sucre avec un engagement des bénéficiaires à livrer leurs récoltes à la SAEM-PSRM du Galion.

Le plan canne a de même concerné l'unité sucrière du Galion qui a bénéficié d'un accompagnement financier annuel de 564.200 € pour équilibrer ses comptes et 595.000 € pour la réalisation d'investissements, ce en partenariat avec le Conseil général. Ainsi, depuis le début de ce plan, la collectivité régionale a accordé à la SAEM-PSRM du Galion 3.606.000 € (1,615 M€ en investissements et 1,991 M€ en fonctionnement).

S'agissant des matières actives, la collectivité régionale soutient la demande et les démarches engagées par les producteurs de manière à obtenir l'autorisation d'utiliser un désherbant agréé. Le cas échéant, elle pourra réitérer avec l'AGEFMA, l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ) menée en 2013.

La Région s'engage en outre à augmenter sa participation au complément de prix de la tonne de canne livrée à la sucrerie, dite aide à la balance, l'amenant pour la campagne 2014 à 13,8 € la tonne pour une richesse saccharimétrique de 8.

3. Le Conseil général de Martinique

Le Conseil Général s'engage à poursuivre son accompagnement de la filière canne au titre de l'exercice 2014.

S'agissant de l'aide à la balance, le Département formule un accord de principe sur l'augmentation de sa participation au prix de la tonne de canne, faisant passer sa contribution de 9.9 € à 13.80 € la tonne à 8 de Coefficient de Paiement.

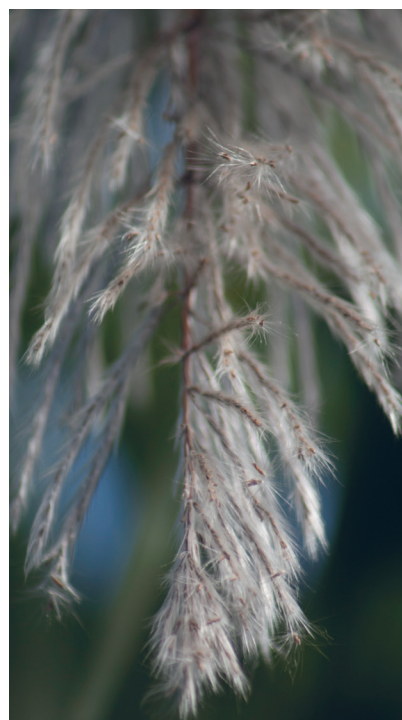
Cette demande sera soumise à l'examen de la Commission Permanente et sera confirmée sous réserve de disponibilités des crédits au budget départemental.

Concernant l'accompagnement de l'usine du Galion, le Département s'engage à maintenir les aides à la SAEM du Galion : dotation d'équilibre (241 800 €) et subvention d'investissement (255 000 €) au titre de l'exercice 2013/2014.

4. L'Etat

En 2014, compte - tenu de prévisions de récoltes inférieures à 75 000 tonnes, annoncées par le comité de coordination de la SAEM du Galion à 50 000 tonnes, L'Etat mettra en œuvre la convention tripartite 2006-2015 sur les bases suivantes:

- le montant de l'aide à la balance pour 2014 sera de 19,4 euros par tonne à 8 de CP, pour une récolte de 50 000 tonnes.
- le calendrier de versement sera raccourci comme suit:
- versement du complément d'aide 30 jours après la date de fin de récolte, soit 15 jours après la réception des données nécessaires à la liquidation, remises par le CTCS et validées par la SAEM; ce complément sera calculé sur la base de la totalité du budget conventionné de 970 000 euros, acomptes de quinzaines déduits.
- versement du solde éventuel, correspondant au reliquat du budget prévu pour l'aide sociale et non utilisé, simultanément au paiement de l'aide sociale, selon le calendrier habituel (budget conventionné de 150 000 euros), soit à mi-septembre.



5. La SAEM-PSRM du Galion

Pour la campagne 2014, la SAEM s'engage à augmenter sa part dans le prix total de la tonne de canne en portant cette part à 37,84 € à 8 de CP, soit une hausse de 3.08 € / tonne à 8 de CP.

Elle s'engage également à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour maîtriser, voire réduire ses charges d'exploitation, étant entendu que ces dernières sont en très grande partie proportionnelles à la durée de la campagne, qui devra donc être la plus courte possible.

Elle s'engage en outre à mettre en place, en liaison avec les planteurs, la meilleure organisation possible au niveau de la réception des cannes pour optimiser l'approvisionnement de l'usine.

Elle s'engage enfin à valider rapidement, en liaison avec le CTCS, les états de règlement des quinzaines pour raccourcir au maximum les délais de paiement de l'aide à la balance aux planteurs.

6. L'Agence de Services et de Paiement

Dans le cadre de la campagne 2014, la délégation régionale de l'ASP en Martinique s'engage à mettre tout en œuvre, et particulièrement à optimiser les délais de traitement, afin que les dossiers complets relatifs à l'aide à la balance et à l'aide sociale soient mis en paiement dans les meilleurs délais.

7. Le Centre technique de la canne et du sucre

Dans le dispositif de paiement des cannes pour la campagne 2014, le CTCS s'engage à maintenir le contenu et le périmètre habituels (à l'exception de demandes ponctuelles de modifications prises en charge par la SAEM) de sa prestation dans les délais annoncés, notamment pour la fourniture du listing de fin de campagne à J +15 (délai maximum incluant le nécessaire délai pour vérification et corrections éventuelles des données fournies par les planteurs).

Concernant le calcul du reliquat d'aide à la balance de l'Etat, le listing peut être établi à J+10 sous réserve de la réunion des conditions suivantes :

- ✓ La fin de la récolte générale distilleries et sucrerie (pour connaître montant reliquat aide sociale à affecter à l'aide à la balance)
- ✓ Le résultat de la réunion des signataires de la convention canne pour l'affectation du reliquat
- ✓ Les conditions et prescriptions de l'ASP communiquées à l'avance par cette dernière.
- ✓ Sous réserve du renforcement de ses moyens d'intervention le CTCS s'engage par ailleurs:
 - ✓ à développer les actions de sélection variétale avec la mise en place de nouvelles variétés plus productives et adaptées aux différentes zones géographiques de Martinique tout en poursuivant l'expérimentation des vitroplants.
 - ✓ à assurer la recherche de méthodes alternatives de lutte contre l'enherbement dans le cadre d'un partenariat Inter-Dom renforcé.



8. Le Syndicat de la Distribution et des Grossistes Alimentaires

Alimentaires

Les partenaires de la filière entameront des négociations avec le Syndicat de la Distribution et des Grossistes Alimentaires, pour définir les modalités d'application du nouveau tarif 2014 du sucre.



ETAT DES LIEUX

Pour mémoire, cette filière concerne 4 000 emplois directs et indirects, 4 000 ha environ de sole agricole répartis entre 180 exploitations.

Cependant cette filière est en proie à des difficultés importantes grevant ses résultats globaux :

- Les conditions climatiques ayant prévalu au cours des 5 dernières années ont fortement porté atteinte aux tonnages récoltés (difficultés de pénétrer dans les champs, lessivage des sols entraînant la perte des amendements apportés, diminution de la richesse saccharine). Ainsi, les récoltes de canne, d'environ 220.000 tonnes en début des années 2000, ne dépassent guère les 180.000 t aujourd'hui ce qui crée des tensions sur l'approvisionnement des unités industrielles, en défaveur de la sucrerie du Galion.

C'est dans ce contexte que le conseil régional de Martinique a adopté son plan canne visant à relancer les plantations de canne à sucre à destination de l'unité industrielle du Galion et donner à la filière les moyens d'impulser une nouvelle dynamique. Le suivi de ce plan s'est effectué dans le cadre des conférences filières, dont une spécifique à ce secteur, coprésidée par la Région et les producteurs et initiée le 14 mai 2013. Cette dernière, malgré un soutien financier très important des collectivités départementale et régionale et les dispositions du plan canne, ne parvient pas à un retour à l'équilibre en raison d'un approvisionnement insuffisant.

- L'augmentation des coûts de production de la canne, principalement liée à celle des intrants et la chute des rendements ont contribué à creuser les pertes

enregistrées par la filière, occasionnant le découragement des planteurs.

- En effet, l'absence de matières actives autorisées a occasionné la prolifération de l'herbe à riz concurrençant la canne. Pour y pallier, l'opération Initiative Emploi Jeunes « Yes we kann' », moyennant une contribution financière de la Région d'environ 180.000 €, organisée en juillet et août 2013 a favorisé l'embauche de quelques 127 jeunes sur les exploitations cannières de manière à permettre ce désherbage manuel, seule alternative des planteurs. A titre de comparaison, ceci a équivalu à 104 mois de travail d'un ouvrier.

Il convient dès lors de conforter les producteurs de canne, donner un nouvel élan à cette filière et d'assurer la pérennité de SAEM-PSRM du Galion.

LEXIQUE

SAEM - PSRM: Société Anonyme d'Economie Mixte de Production Sucrière et Rhumière de la Martinique

CTCS : Centre Technique de la Canne et du Sucre

ASP : Agence de Services et de Paiement





Région Martinique



Ketty GERARD

06 96 26 07 19 - 05 96 59 63 25

service.communication@region-martinique.mq

www.cr-martinique.fr